

« La santé quoi qu'il en coûte ». Macron

Le 28 octobre, Macron a déclaré : « **Nous avons formé près de 7 000 infirmiers et médecins pour pouvoir travailler en réanimation (...) nos capacités sont passées de 5 000 lits avant la première vague à 6 000 aujourd'hui, nous allons les porter au-delà de 10 000 lits en réanimation. (...) le Ségur de la santé, qui correspond à 8 milliards par an investis dans l'hôpital et notre santé, permettra de renforcer l'attractivité des métiers.** »

Pour la CGT :

- les personnels formés l'ont été **par des formations express allant de 2 à 15 jours** selon les hôpitaux.
- Un minimum **de 6 mois** est nécessaire pour former **un infirmier à la réanimation** et l'affectation de personnels insuffisamment formés est une source d'angoisse majeure pour les professionnels et un risque non négligeable pour les patients (% de survie).
- **Ce renfort paramédical est retiré d'autres services**, pénalisant ainsi l'accueil d'autres patients. **Déprogrammation des blocs et perte de chance avec l'augmentation de la morbi-mortalité.**
- **Les lits supplémentaires de réanimation annoncés sont situés dans des unités de soins non réanimatoires.** Sans l'équipement habituel d'une réanimation, ils ne peuvent être qualifiés de lits de réanimation. Le manque de lits est croissant depuis des années et est nettement plus marqué avec l'augmentation des admissions Covid.
- L'insuffisance des capacités d'accueil est très importante en secteur d'hospitalisation conventionnelle.
- L'ouverture des lits nécessite une embauche de personnel qualifié qui fait défaut. Le Ségur n'a pas entraîné le choc d'attractivité attendu. **180 000 infirmiers ont quitté leur métier, aucune anticipation sur les formations en école IFSI, IDE, AS ...**



Les paramédicaux ne sont pas attirés ni fidélisés à l'hôpital public en raison **de conditions de travail dégradées et d'absence d'attractivité salariale. Le salaire des infirmiers reste sous la moyenne de l'OCDE et loin derrière un pays comparable comme l'Allemagne.** Le recours croissant aux intérimaires (payés parfois le double sans contrainte de planning) contribue à la démotivation.

La CGT souligne que le PLFSS voté en première lecture à l'Assemblée Nationale le 27 octobre impose à nouveau près de **2 Mds d'économie**. L'ajout de **8 Mds au budget de l'hôpital est un trompe-l'œil**. Pour financer les revalorisations salariales du Ségur (7,5 Mds), la reprise de la dette, le plan d'investissement (1,6 Md) et les charges fixes (environ 2 Mds), 10 Mds seraient nécessaires, indépendamment des surcoûts liés à la pandémie.

- **La CGT appelle à l'abrogation de la loi de transformation de la fonction publique ;**
- **Retrait du Projet de loi de la Sécurité Sociale (PLFSS).**

Majorations des heures supplémentaires :

Décret n° 2020-1309 du 29 octobre 2020 portant indemnisation et majoration exceptionnelle des heures supplémentaires dans la FPH.

- **Article 3**
Les heures supplémentaires effectuées **entre le 1er octobre et le 31 décembre 2020** des agents de la fonction publique hospitalière, sont compensées sous la forme de la seule indemnisation.
- **Article 4**
le calcul de l'indemnisation des heures supplémentaires fait application :
 - des **coefficients de 1,875 aux 14 premières heures supplémentaires** et de **1,905 aux heures supplémentaires suivantes** ;
 - d'une majoration de **150 % de l'heure supplémentaire** lorsqu'elle est **effectuée de nuit**
 - d'une majoration de **100 % de l'heure supplémentaire** lorsqu'elle est **effectuée un dimanche ou un jour férié**.

Toutes les heures effectuées en WHOOG sont majorées en heures supplémentaires, mais ne sont pas récupérables.

Les 183€ en Décembre mais...

Toujours insuffisant par rapport à nos revendications **de 300€**. Sur vos payes d'octobre, vous avez vu apparaître 2 acomptes Complément de Traitement Indiciaire : 90€ au titre de septembre et 90€ sur octobre 2020.

Au JO du **1^{er} novembre 2020**, est parue une modification du décret permettant aux établissements de verser à partir du 1er décembre 2020 les **93 €** supplémentaires prévus au 1er mars soit un **total de 183 €**.

Ils sentent bien que la colère monte et que les soignants quittent les hôpitaux, **ils communiquent que sur les revalorisations salariales**.

Ils ne parlent pas :

- **des fermetures de lits (140 au CHU), des suppressions de postes, de la sortie du Décret sur le licenciement dans la FPH, le temps de repos entre 2 horaires qui passe de 12h à 11h, de la fin des RTT, de l'auto remplacement dans les service, la suppression de la notation et la prime de service seront remplacé par la « prime au mérite », le management ...**

A ce jour, rien dans les textes sur les modalités de prise en compte du CTI, dans le calcul de la retraite...

La CGT revendique:

- **Arrêt des suppressions de personnels, 100 000 postes supprimés en 8 ans, renforcement des équipes à hauteur des besoins,**
- **Arrêt des fermetures de lits (140 fermetures depuis mars au CHU) en France 69 000 lits supprimés en 15 ans.**
- **Embauches en nombre suffisant toutes catégories.**
- **Remplacement systématique de toutes absences (formation, arrêt maladie, congé maternité, congé parental, mi-temps thérapeutique...)**
- **Des salaires revalorisés, 300€ nets par mois pour compenser les années de gel du point d'indice, (en Allemagne les soignants ont obtenu une revalorisation de 8,7%), nous restons en dessous de salaire moyen en Europe de – 6%.**

GM/CMP : 51.864 ; 51.865 ; Estaing : 50.400 ; L. Michel : 50.803

cgt@chu-clermontferrand.fr